

France. Intendance. Orléans



Pays : **France**

Langue : **Français**

Création : **1558**

Fin d'activité : **1790**

Note : Intendance de pays d'élections comportant 12 élections

Domaines : Histoire de la France

France. Intendance. Orléans : œuvres (43 ressources dans data.bnf.fr)

Œuvres textuelles (42)

Mandement concernant le service des corvées dans la Généralité d'Orléans (de l'intendant de justice en la dite généralité.) (1780) ⓘ

Mandement concernant le Service des corvées dans la généralité d'Orléans (1777) ⓘ

De par le Roi. Ordonnance de Mgr l'Intendant d'Orléans pour la destruction des chenilles... (1776) ⓘ

Mandement (de l'intendant de justice, police et finances en la généralité d'Orléans), concernant le service des corvées dans la généralité d'Orléans (1780) ⓘ

Mandement concernant le service des corvées dans la Généralité d'Orléans... (prescrit par l'Intendant de justice, police et finances de la Généralité d'Orléans.) (1777) ⓘ

(Ordonnance de l'intendant portant règlement sur les corvées pour la construction des routes.) (1776) ⓘ

Ordonnance de M. de Barentin, intendant, qui condamne le Sr Fr. Hubert, greffier de l'élection de Montargis, à payer les droits d'octrois de cinq poinçons et trois feuilletes de vin provenant de son crû de la récolte de 1741 qu'il avait fabriqué dans la ville de Ferrière
(1753)



Deux Ordonnances de M. de Barentin, intendant, qui condamnent M. Bucheron, marchand, et G. Sallé, chirurgien à Vendôme, à payer les droits d'ancien cinq sols, inspecteurs aux boissons et octrois réservés aux offices municipaux des vins de la récolte de 1752 par eux enlevés sur le territoire dudit Vendôme pour être conduits dans les lieux non sujets auxdits droits
(1753)



Ordonnance de l'intendant qui renouvelle les défenses faites tant aux loueurs de chevaux qu'aux rouliers et voituriers de louer aucuns chevaux pour la conduite d'aucuns carosses ou chaises, de faire monter aucunes personnes sur leurs voitures, ni de se charger de paquets audessous de 50 livres, et pour y avoir contrevenu condamne un poulailler et un voiturier en l'amende
(1747)



Ordonnance de l'intendant qui renouvelle contre les maîtres des postes les défenses de louer des chevaux pour des chaises, d'aller à journée réglée ni autrement qu'en poste ; déclare bonne et valable la saisie de deux chevaux faite sur le maître de la poste de Chartres, le condamne à l'amende, et à rendre au nommé Brissot, loueur de chevaux, le cheval qu'il avait mis en fourrière
(1747)



Deux Ordonnances de M. de Barentin, intendant, des 15 septembre 1752 et 13 janvier 1753, qui condamnent les religieuses ursulines de Vendôme à payer les droits d'inspecteurs aux boissons et octrois de 11 poinçons et 6 poinçons 1/2 de vin que lesdites dames avaient recueillis à la récolte de 1751, dans l'enclos de leur maison conventuelle
(1753)



Jugement de l'intendant rendu contre Laur. Moncoq, pour avoir faussement supposé qu'il avait des ordres du roi de prendre des enfants
(1750)



Ordonnance de l'intendant qui fait défenses à tous voituriers par terre de louer aucuns chevaux à qui que ce soit, ni de se charger de paquets au-dessous du poids de 50 livres ; et pour la contravention de trois voituriers, confisque, au profit du fermier des messageries, les choses saisies, et les condamne chacun en l'amende de 500 livres
(1747)



Deux Ordonnances de l'Intendant, des 11 février et 27 avril 1746 : la 1er confisque sur J. Couet, brouettier à Orléans, deux cruches dans lesquelles il y avait du vin dissemblable à celui d'un poinçon de vin pris en charge au portatif chez ledit Couet et sa femme, comme provisionnaires, et un poinçon de vin au quart restant trouvé chez J. Aubry, servant d'entrepôt audit Couet ; condamne ledit Couet au paiement des droits de détail des vins qu'ils ont consommés, et lesdits Couet, Aubry et leurs femmes solidairement en l'amende de 500 livres pour ledit entrepôt. Et la 2me déboute lesdits Couet, Aubry et leurs femmes de leur opposition à la première
(1746)



Ordonnance de l'intendant qui ordonne que les droits d'inspecteurs aux boissons seront payés, tant aux entrées journalières que d'inventaires, pour les vins, boissons et piquettes tirées à clair, et qui n'excepte de ce droit que les piquettes composées de marc pressoiré que l'on aura mis avec de l'eau dans des futailles
(1744)



(Ordonnance de l'intendant pour la levée de la milice.)
(1743)



Ordonnance de l'intendant (pour la perception d'un droit de péage dans l'étendue de la seigneurie de Meslay)
(1741)



Ordonnance de M. l'intendant de la généralité d'Orléans qui ordonne qu'à l'avenir tous particuliers seront tenus, lorsqu'ils feront venir des vins ou autres boissons, d'en faire déclaration aux bureaux établis dans les lieux de leurs domiciles
(1740)



Ordonnance de l'intendant qui ordonne que les bouchers reçus maîtres dans les villes et bourgs sujets aux droits d'inspecteurs aux boucheries, et qui se sont établis dans les lieux non sujets, ne pourront y tuer des bestiaux sans en faire déclaration et payer les droits
(1740)



Ordonnance de M. l'Intendant... d'Orléans, qui fait défenses à la veuve Séguin... et à tous autres demeurant dans des lieux sujets aux entrées, de faire... trasvider leur vin, de pièces marquées, dans d'autres non marquées, sans y appeler les commis...
(1735)



(Ordonnance de l'intendant d'Orléans au sujet du remplacement des miliciens congédiés.)
(1733)



Ordonnance de l'intendant qui fait défenses à la vue Seguin et son fils, et à tous autres demeurant dans les lieux sujets aux entrées, de transvider leur vin de pièces marquées dans d'autres non marquées, sans y appeler les commis ; les condamnes en 300 livres d'Amende
(1743)



Règlement général de M. de Fortia, intendant d'Orléans, sur la perception et régie des droits d'entrée et de passe-debout dans la ville, faubourgs et franchises d'Orléans
(1741)



Ordonnance de l'intendant qui condamne solidairement Martin et sa femme, bouilleur d'eau de vie, paroisse de Chitenay, et Aubert, laboureur, paroisse de Condé, à payer les droits de courtiers-jaugeurs dus pour la vente de 2 poinçons de vin
(1740)



Ordonnance de M. l'intendant d'Orléans qui ordonne que les droits d'inspecteurs aux boissons seront payés tant aux entrées journalières que d'inventaires, pour les vins, demi-vins, boissons et piquettes tirées à clair
(1740)



Ordonnance de M. l'intendant de la généralité d'Orléans qui enjoint aux marchands commissionnaires dans les 24 heures de l'emmagasinement de leurs vins de déposer au bureau le plus prochain, les congés sur lesquels ils auront enlevé les vins et eaux de vie par eux achetés pour le compte des marchands de Paris
(1737)



(Circulaire de l'intendant d'Orléans concernant le remplacement de la moitié des miliciens congédiés au mois de septembre 1732)
(1733)



(Ordonnance de l'intendant d'Orléans concernant le remplacement des miliciens congédiés.)
(1733)



Certificat (en blanc du subdélégué de l'intendance d'Orléans) pour le paiement des 3 jours de solde aux nouveaux miliciens
(1731)



Mandement de l'intendant d'Orléans au sujet du remplacement des miliciens qui ont été licenciés
(1730)



Ordonnance de l'intendant (pour la fourniture par les paroisses de charrettes pour le transport des matériaux nécessaires à la construction de casernes)
(1719)



Jugement souverain rendu par M. de Bouville, intendant, contre les officiers du grenier à sel de Montoire
(1715)



Ordonnance de Mgr de La Bourdonnaye, intendant, portant que les ventes, subrogations, cessions et transports des rentes foncières doivent le centième denier
(1703)



(Jugement de l'intendant contre René Pugeolle d'Artignac, Ant. Lunet et autres, impliqués dans l'affaire des fausses lettres de change des Srs Alaret.)
(1679)



(Ordonnance de l'intendant qui condamne Jean et Etienne Alaret à la mort, pour falsification de lettres de change.)
(1679)



De par le Roy et monsieur Jean-Jacques Charron chevalier marquis de Menars, conseiller du Roy en ses conseils, maître des requestes ordinaire de son hostel, sur-intendant des finances, domaines & affaires de la Reyne, intendant de la généralité d'Orleans.
(1678)



De par le Roy et monsieur Jean-Jacques Charron chevalier marquis de Menars, conseiller du Roy en ses conseils, maître des requestes ordinaire de son hostel, sur-intendant des finances, domaines & affaires de la Reyne, intendant de la généralité d'Orleans.
(1677)



(Ordonnance du commissaire départi dans la généralité d'Orléans et de l'élection de [nom en blanc] pour la levée et la répartition de tailles.)
(1674)



(Ordonnance du commissaire départi en la généralité, pour l'établissement, du petit scel des contrats et actes passés par devant notaires.)
(1672)



(Jugement rendu par A. Marin, seigneur de la Châtaigneraie, commissaire départi dans la généralité d'Orléans, commissaire extraordinaire, contre Jean de Garrault Sr de Blainville, Henri-François de La Chaussée et autres, convaincus des sacrilèges et profanations commis dans l'église de Blévy, le 20 octobre 1669.)
(1670)



Ordonnance de l'intendant de justice ès généralités d'Orléans et Bourges, obtenue par M. Moreau, prêtre curé de S. Laurent de Montoire en Vendômois, contre ceux de la religion prétendue réformée
(1663)



Régie du droit sur les cartes. Mémoire...



Œuvres mixtes (1)

.....
L'Intendance d'Orléans à la fin du XVIIe siècle
(1990)



Personnes ou collectivités en relation avec "France. Intendance. Orléans" (1 ressources dans data.bnf.fr)

Personnes ou collectivités liées en tant que auteur du texte (1)

.....
Jean-Jacques Charron (marquis de Ménars,
1644-1718)



Voir aussi (3 ressources dans data.bnf.fr)

À la BnF (1)

.....
Notice correspondante dans Catalogue général

Sur le Web (2)

.....
Notice correspondante dans IdRef

.....
Notice correspondante dans VIAF